



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

**Absents excusés** : M. Henri LANCELIN pouvoir à M. Yves JOURDAN, M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, M. Mehdi BELKACEM, pouvoir à M. Nicolas FARRÉ, Mme Armelle AGNERAY (arrivée à 20h26, au cours du débat sur le point n° 6 inscrit à l'ordre du jour), Mme Danièle FERNANDEZ, pouvoir à Mme Sonia BRAU

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

**Réf : 2024/09/4 - OBJET : Adhésion à l'Association Nationale des Elus au Sport (ANDES)**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il peut être bénéfique pour la commune d'adhérer à ce réseau national permettant de représenter et de faire valoir les intérêts des collectivités territoriales dans le domaine du sport auprès de l'Etat et du mouvement sportif français (institutions dirigeantes du sport en France),

Considérant, en outre, que cette adhésion permettra de bénéficier d'un accès privilégié à des informations, documents, ressources et conseils pour appréhender les différentes thématiques et problématiques existantes en matière de sport, à l'échelle locale,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> : Décide avec 32 voix pour** d'adhérer à l'Association Nationale des Elus au Sport (ANDES) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240925-2024-09-4-DE  
Date de réception préfecture : 30/09/2024

**Article 2 : Précise** que cette adhésion durera tant que l'assemblée communale ne décidera pas du retrait de la commune.

**Article 3 : Désigne** Madame MARVIN, élue déléguée au sport, pour représenter la Ville de Saint-Cyr-l'École auprès de l'association.

**Article 4 : Demande** au Maire de prendre toutes les mesures permettant l'exécution de cette délibération.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : **30 SEP. 2024**  
et par publication en ligne le :  
**30 SEP. 2024**  
Saint-Cyr-l'École,  
le : **30 SEP. 2024**

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Sonia BRAU



Sonia BRAU

Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE



Le 30 septembre 2024